

**Liste des documents pour le certificat d'inscription au registre des transporteurs**

N°	DOCUMENTS
<b>REGISTRE DES TRANSPORTEURS PRIVE</b>	
1	Une déclaration originale de l'activité principale de l'entreprise
2	Une attestation sur l'honneur précisant que l'activité de transport routier privé ou pour compte propre envisagée est l'accessoire de son activité principale
3	Une photocopie lisible sur présentation des originaux des documents d'identification de l'entreprise
4	Pour le transport de marchandises, une attestation de déclaration sur l'honneur précisant :  → <i>la nature et le tonnage de la (des) marchandise(s) propre(s) à transporter</i>  → <i>que le transport servira à amener les marchandises vers l'entreprise et/ou à expédier les marchandises de l'entreprise vers ses entrepôts et/ou à déplacer les marchandises à l'intérieur de l'entreprise et/ou à déplacer les marchandises pour ses propres besoins à l'extérieur de l'entreprise</i>
5	Pour le transport de personnes, la liste nominative des personnels à transporter revêtue de la signature, du nom du représentant légal et du cachet de l'entreprise
6	Une attestation de régularité fiscale de l'entreprise
7	Une attestation de déclaration de ses travailleurs à l'IPS-CNPS
8	La photocopie lisible d'une carte grise d'au moins un véhicule destiné au transport privé de personnes ou de marchandises en propriété propre ou en vertu d'un contrat de location, de location-vente ou de crédit-bail

**REGISTRE DES TRANSPORTEURS PUBLICS**

1	Une Attestation sur l'honneur précisant que l'activité de transport routier public est envisagée à titre principal au cas où la rubrique « activité principale » du registre de commerce comporte d'autres activités que le transport routier
2	Une photocopie lisible sur présentation de l'original du Registre du Commerce et du Crédit portant la mention « M » dont l'objet commercial précise que le transport routier public est l'activité principale dont l'exercice est conforme à l'article 5 du décret n°2015-269 du 22 avril 2015 (objet ne comportant pas d'activité de transitaire, d'armateur, d'avitailleur, de consignataire, de manutentionnaire)
3	Un extrait d'acte de naissance ou une Carte Nationale d'Identité attestant de la majorité (21 ans révolus) du ou des dirigeants (en particulier le représentant légal dont le nom figure sur le registre de commerce)
4	Un certificat de résidence du ou des dirigeants (en particulier le représentant légal dont le nom figure sur le registre de commerce)
5	Un certificat de nationalité du ou des dirigeants (en particulier le représentant légal dont le nom figure sur le registre de commerce)
6	Un extrait du Casier Judiciaire, feuillet 3 datant de moins de 3 mois du ou des dirigeants (en particulier le représentant légal dont le nom figure sur le registre de commerce)
7	Une photocopie lisible sur présentation de l'original de l'avis de constitution d'entreprise délivrée par le CEPICI ou un acte notarié tenant lieu d'attestation de constitution en société ou entreprise unipersonnelle ou en toute autre société reconnue légale en droit Ivoirien
8	Les Statuts enregistrés de l'entreprise de transport routier indiquant l'adresse du Siège social et les dirigeants sociaux
9	Une attestation de domiciliation bancaire au nom de l'entreprise de transport routier
10	Une copie des titres de propriété ou du contrat de location du siège de l'entreprise
11	Un croquis du plan de location du siège et des dépendances de l'entreprise tenant lieu de plans des installations
12	La liste des établissements secondaires dont dispose l'entreprise et une copie des titres de propriété ou contrats de location des locaux correspondants

**Liste des documents pour l'obtention de la carte de transport**

N°	DOCUMENTS
<b>CARTE DE TRANSPORT PRIVE DE PERSONNES</b>	
<i>PAR AUTOCAR</i>	
1	Une photocopie lisible du certificat d'inscription au registre des transporteurs privés
2	Une photocopie lisible des pièces administratives du véhicule en propre ou en location-vente destiné au transport
3	La carte grise portant la mention «usage privé» si la carte grise se trouve dans la base de données unique du Ministère des Transports ou la carte grise sans la mention si la carte grise ne se trouve pas dans la base de données
4	La vignette et la visite technique en cours de validité
5	L'attestation d'assurance en cours de validité
6	Un extrait de carte grise en original si la carte grise ne se trouve pas dans la base de données unique du Ministère des Transports
<i>PAR CAMION OU CAMIONNETTE</i>	
1	Une photocopie lisible de la carte grise constatant les modifications intervenues sur le véhicule notamment le type technique et le nombre de places
2	Une photocopie lisible du rapport de visite technique valide (présentation de l'original)
3	Une photocopie lisible du certificat d'inscription au registre des transporteurs privés
4	Une photocopie lisible des pièces administratives du véhicule en propre ou en location-vente destiné au transport
5	La carte grise portant la mention «usage privé» si la carte grise se trouve dans la base de données unique du Ministère des Transports ou la carte grise sans la mention si la carte grise ne se trouve pas dans la base de données
6	L'attestation d'assurance en cours de validité
7	Un extrait de carte grise en original si la carte grise ne se trouve pas dans la base de données unique du Ministère des Transports

<b>CARTE DE TRANSPORT PRIVE DE MARCHANDISES</b>	
1	Une photocopie lisible du certificat d'inscription au registre des transporteurs publics ou privé
2	Une photocopie lisible des pièces administratives du véhicule en propre ou en location vente destiné au transport
3	La carte grise portant la mention « usage public ou privé » si la carte grise se trouve dans la base de données unique du Ministère des Transports ou la carte grise sans la mention si la carte grise ne se trouve pas dans ladite base de données
4	La vignette et la visite technique en cours de validité
5	Une attestation d'assurance en cours de validité
6	La déclaration écrite du type de marchandises à transporter
7	Un extrait de carte grise en original si la carte grise ne se trouve pas dans la base de données unique du Ministère des Transports
<b>CARTE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES</b>	
1	Une photocopie lisible du certificat d'inscription au registre des transporteurs publics
2	Une photocopie lisible des pièces administratives du véhicule en propre ou en location-vente destiné au transport
3	La carte grise portant la mention «usage public» si la carte grise se trouve dans la base de données unique du Ministère des Transports ou la carte grise sans la mention si la carte grise ne se trouve pas dans ladite base de données
4	La vignette et la visite technique en cours de validité
5	L'attestation d'assurance en cours de validité
6	L'original de la déclaration écrite de la ligne ou de la zone de transport de personnes à exploiter
7	Un extrait de carte grise en original si la carte grise ne se trouve pas dans la base de données unique du Ministère des Transports
8	Une facture CIE ou SODECLI de l'entreprise